

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 15 octobre 2024, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 788-2024
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

QU'UN avis de motion et un projet de règlement ont été donnés le 13 mai 2024 par monsieur le conseiller Pierre Lortie;

QUE l'objet du règlement numéro 788-2024 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 788-2024 entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 31 octobre 2024.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale